

### Article 31 du Règlement

Les producteurs ont besoin d'aide dans le domaine de la recherche, du développement et de la désinsectisation. Je demanderai de l'aide à cet égard aux ministères pertinents.

\* \* \*

[Français]

### LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Monsieur le Président, la décision de Radio-Canada de ne plus diffuser l'émission radiophonique d'affaires publiques *Ontario 30* sur les ondes de CBOF-Ottawa est inacceptable. En agissant ainsi, la société d'État prouve son indifférence envers la francophonie ontarienne.

L'émission de radio *Ontario 30* servait de lien de rapprochement entre les diverses communautés francophones de l'Ontario. Elle représentait en fait le seul élément médiatique francophone à couvrir l'ensemble du territoire ontarien. Cette décision de la direction de mettre fin à l'émission *Ontario 30* à Ottawa, dans la capitale nationale, en est une que je regrette. Elle ne servira qu'à isoler encore plus les francophones de l'Ontario. Je demande donc au ministre des Communications (M. Masse), et je vois son secrétaire parlementaire ici aujourd'hui, je lui demande de faire une intervention auprès de Radio-Canada, en notre nom, afin de démontrer que Radio-Canada répondra vraiment aux besoins des minorités francophones hors Québec.

\* \* \*

[Traduction]

### LA SEMAINE NATIONALE D'INFORMATION SUR LES BRÛLURES

**M. Ken James (Sarnia—Lambton):** Monsieur le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour demander instamment à tous les députés et à tous les Canadiens d'accorder leur appui à la Semaine nationale d'information sur les brûlures.

Les brûlures constituent l'une des principales causes de morts accidentelles au Canada. Les enfants, les personnes âgées et les handicapés sont les plus susceptibles d'en être victimes. Beaucoup de ces accidents pourraient être évités grâce aux détecteurs de fumée, aux plans d'urgence au foyer et, en général, à une plus grande sensibilisation du public et à une éducation appropriée.

Par exemple, savoir qu'il faut se rouler par terre peut faire la différence entre une brûlure mineure et la mort.

Les Shriners de l'Amérique du Nord et l'Association canadienne des chefs de pompiers se sont attaqués à ce problème et, grâce à leurs efforts, à compter de 1990, la semaine du 4 au 10 février sera reconnue comme la Semaine nationale d'information sur les brûlures.

Les initiatives de ces organisations sont dignes d'éloge, et je demande instamment à tous les Canadiens de les appuyer. De plus, les ministres concernés voudront sans doute promouvoir cette semaine nationale.

\* \* \*

### LA CATASTROPHE AÉRIENNE

**M. Steve Butland (Sault Ste. Marie):** Monsieur le Président, je voudrais aujourd'hui rappeler aux députés que, le 12 septembre 1983, la Chambre a approuvé à l'unanimité une résolution condamnant l'Union soviétique pour avoir abattu un avion civil coréen et provoqué ainsi la mort de 269 innocents.

Jusqu'à maintenant, les dix familles canadiennes qui ont perdu des êtres chers dans l'écrasement de l'avion n'ont encore reçu ni excuses, ni dédommagement, malgré les six années qui se sont écoulées depuis cette catastrophe.

• (1410)

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a régulièrement réitéré la position que maintient le gouvernement à ce sujet, position qu'il décrivait dans une lettre datée du 29 septembre 1988: «Le Canada continue de tenir l'Union soviétique responsable des dommages causés par l'incident de l'avion KAL 007 abattu.» J'inviterais le premier ministre à soulever cette question lorsqu'il rencontrera M. Gorbachev au cours de sa prochaine visite en Union soviétique. J'aimerais qu'il profite de l'occasion pour obtenir des excuses officielles et un dédommagement approprié.

\* \* \*

### LA SANTÉ

**M. Stan Wilbee (Delta):** Hier, monsieur le Président, j'ai eu le plaisir d'assister à l'ouverture de la nouvelle clinique d'hypertension à l'hôpital Civic d'Ottawa. Cette clinique révolutionnaire enquêtera sur les causes et le traitement de l'hypertension, cause majeure d'invalidité et de décès au Canada.

La clinique a été établie par l'hôpital, en collaboration avec les gouvernements et des médecins. La société de produits pharmaceutiques Sandoz est le principal bailleur de fonds, et son initiative découle directement du projet de loi C-22 concernant les brevets.